



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psoriasis

Question écrite n° 8751

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions exprimées par l'Association pour la lutte contre le psoriasis (APLCP). Rappelant que le psoriasis ne se guérit pas mais qu'il se soigne, l'APLCP souligne que, si les patients sont attentifs à toute nouveauté, ceux-ci ont un problème persistant d'observance puisque 50 % d'entre eux se traitent et 50 % n'ont aucun recours à un traitement pharmacologique. L'APLCP préconise donc l'éducation thérapeutique du patient afin d'améliorer l'observance, d'éviter les arrêts de travail et les dépressions mais également de réduire les dépenses de santé inutiles. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8751

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 octobre 2012](#), page 6018